

Le Grand Parisien

NOISY-LE-GRAND | L'élu d'opposition Vincent Monnier réclame la suspension de la vente de cet équipement sportif à l'aménageur EpaMarne, qui souhaite le démolir dans le cadre d'un programme immobilier.

Le gymnase de la discorde

Hendrik Delaire

IL LA RÉCLAME à cor et à cri depuis quatre ans et il entend désormais imposer le sujet comme un thème de campagne. Le conseiller municipal d'opposition de Noisy-le-Grand Vincent Monnier (sans étiquette) a envoyé un courrier au président de l'Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (EpaMarne) pour lui demander de suspendre l'acquisition du gymnase municipal Marcel-Cerdan « au moins jusqu'au résultat des prochaines élections municipales ».

La municipalité avait signé en 2021 la vente de cette parcelle de 14 000 m² dont elle était propriétaire depuis 1995 et sur laquelle se trouve le vieillissant gymnase construit en 1974. L'emprise est située à 80 % sur le territoire de la commune voisine de Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne).

C'est à cet endroit que l'aménageur EpaMarne développe la ZAC des Hauts de Nesles, un projet de 2 300 logements, 19 000 m² de bureaux et 16 000 m² de commerces autour de la future gare du Grand Paris Express. Déjà en partie sortie de terre, elle devrait être achevée à l'horizon 2030.

Un « palais des sports » pour le remplacer

Le gymnase Marcel-Cerdan doit donc être démolie. Pour le remplacer, la Ville prévoit de bâtir un « palais des sports » de 800 à 1 000 places assises avec dojo, salle de boxe et locaux associés. Les travaux doivent débuter au premier semestre 2026 pour une livraison prévue fin août 2027.

Le site identifié pour implanter ce nouvel équipement à 20 millions d'euros est occupé par un city stade que la municipalité prévoit aussi de déménager. En écho à une pétition qui a déjà réuni plus de 500 signatures en ligne, Vincent Monnier critique le choix de « détruire un city stade presque neuf fréquenté par de



LPHD

nombreux sportifs, construit en 2017-2018 pour plusieurs centaines de milliers d'euros et déjà rénové ».

L'opposant conteste plus largement l'utilité de cette opération à tiroirs qui constituerait un « conflit d'intérêts », ciblant Brigitte Marsigny (LR), maire de Noisy-le-Grand et par ailleurs vice-présidente du conseil d'administration d'EpaMarne. « Le gymnase Marcel-Cerdan est essentiel à la ville, estime-t-il. Faute d'infrastructures suffisantes, de nombreuses associations sportives refusent des inscriptions. »

Il plaide pour sa rénovation, pour un montant de 3 à 5 millions d'euros, et pour la construction d'un nouvel équipement plus modeste que celui voulu par la municipalité, dont il critique le « coût disproportionné ». «

Vincent Monnier est en boucle depuis quatre ans sur ce sujet car cela sert sa thèse selon laquelle la majorité vendrait la ville aux promoteurs, tacle Pierre Bornand (UDI), maire adjoint délégué aux sports. Mais comment compete-t-il revenir sur une vente signée chez le notaire ? »

D'après lui, la municipalité a dans un premier temps subi ce projet : « Dans son plan local d'urbanisme, Champs-sur-Marne indique son intention de développer un nouveau quartier à cet endroit.

À l'époque, nous avons eu trois réunions avec des propositions alternatives qui n'ont pas abouti. » Dans une vidéo publiée sur Facebook, Pierre Bornand assure même que la Ville de Champs aurait pu exproprier celle de Noisy pour mener à bien l'opération. « Nous démentons toute for-

Noisy-le-Grand, le 20 octobre.
Afin de continuer à utiliser le gymnase Marcel-Cerdan jusqu'à sa démolition, la municipalité a signé une convention d'occupation avec EpaMarne, propriétaire depuis 2021 du terrain sur lequel se trouve l'équipement.

Le gymnase Marcel-Cerdan est essentiel à la ville. Faute d'infrastructures suffisantes, des associations sportives refusent des inscriptions.

Vincent Monnier,
élu d'opposition (sans étiquette)

me de pression ou de menace sur la municipalité de Noisy-le-Grand, rétorque sa voisine. Cette transaction ne concerne qu'elle et EpaMarne. »

« Un bâtiment municipal affecté à un service public ne peut pas être exproprié, renchérit de son côté Vincent Monnier. Si Champs-sur-Marne n'a exercé aucune pression sur la Ville de Noisy-le-Grand, alors quelle est la véritable raison qui justifie cette vente contraire aux intérêts des Noiséens ? »

L'avenir du city stade décidé avec les utilisateurs

« Notre parti pris a été de ne pas rentrer dans une guerre de tranchées, répond Pierre Bornand. L'équipement a été vendu, nous en avons fait notre deuil et avons décidé de saisir cette opportunité pour en construire un nouveau qui

puisse accueillir des compétitions de niveau régional et national. » L'élu de la majorité assure que Marcel-Cerdan est « le moins utilisé et demandé des neuf gymnases de la ville ».

Concernant le city stade, le maire adjoint indique que la Ville a lancé une concertation auprès de ses utilisateurs pour déterminer son nouvel emplacement, à dix minutes à pied maximum. L'équipement, assure-t-il, ne sera démolí qu'à la fin du processus et ses usagers n'en seront privés que deux semaines, le temps de déplacer les modules existants au nouvel endroit. La municipalité estime le coût de cette relocalisation à 120 000 €. Contacté, EpaMarne confirme avoir reçu le courrier de Vincent Monnier mais n'a pas souhaité commenter le contenu.